

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 126

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 30**ÉTAT G**

Après l'alinéa 620, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de voitures électriques fabriquées en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le ministre de l'économie a récemment annoncé que l'objectif de la France était de produire 2 millions de voitures électriques en France, soit l'équivalent du nombre de véhicules (utilitaires légers compris) toutes motorisations confondues, enregistrée en 2009. Pour y parvenir, il faudrait multiplier par plus de six la production actuelle (300 000 voitures).

Il faudrait en outre que les constructeurs français construisent leurs propres batteries, loin de la dépendance asiatique.

Face à de telles ambitions gouvernementales, le présent amendement propose de créer un nouvel indicateur au sein du programme 174 intitulé : « Nombre de voitures électriques fabriquées en France ».